

Une compréhension catholique de la tradition du baptême

Il est une difficulté que nous partageons entre toutes les confessions quand nous essayons de rendre compte de nos particularités, c'est que nous ne les vivons pas comme des particularités, mais vraiment comme une expression achevée de notre foi chrétienne. Cela peut être renforcé d'un point de vue catholique par une conviction faussée de l'universalité dont nous voulons témoigner : comme si nous étions arrivés à une position de synthèse à valeur universelle. C'est notre manière de vivre un chauvinisme confessionnel dont nous n'avons pas totalement le monopole. Regarder comment nous avons élaboré nos particularités peut nous aider à sortir de cette impasse. Nous commencerons donc par un retour vers le passé qui a construit la manière dont l'Église Catholique Romaine a interprété le baptême, puis nous irons regarder comment cette Église réagit à notre époque devant les autres propositions confessionnelles.

A. L'élaboration des spécificités catholiques

Pour bien comprendre le baptême et certaines des questions qui se posent aujourd'hui à son sujet du point de vue œcuménique, il faut repérer comment la traversée des siècles a laissé son empreinte sur les pratiques liturgiques et pastorales comme sur les discours théologiques et magistériels.

Je schématiserai cette construction interprétative en quatre étapes.

1. Le baptême non réitérable de Cyprien à Augustin

Je commence à dessein par la question du baptême non-réitérable qui a partagé la chrétienté au milieu du 3^{ème} siècle. A cette époque, le christianisme est encore minoritaire et connaît des persécutions qui posent des problèmes inédits : comment faire avec des chrétiens qui ont renié la foi de leur baptême devant l'épreuve du martyr et veulent revenir dans la communion ecclésiale ? On ne peut pas les rebaptiser, mais il faut au moins après un temps de pénitence leur imposer les mains en signe de réconciliation. La question redouble : peut-on accueillir ceux qui ont été baptisés dans une Église qui s'est séparée de « la Grande Église » au nom d'une résistance éprouvée devant la persécution ? Cyprien, évêque de Carthage, mettra en avant la dimension ecclésiologique du baptême et défendra la pratique du re-baptême. S'opposa à ce point de vue Étienne 1^{er}, évêque de Rome, qui plaide pour une simple imposition des mains, au nom de la dimension christologique du baptême.

Ce dilemme va être tranché, à l'époque d'Augustin, dans le même sens que le pape Étienne par les conciles d'Arles (314) et Nicée (325) – avec des nuances pour l'Église d'Orient¹ –. En aucun

¹ Qui insiste sur la nécessité de distinguer entre Églises schismatiques (pour lesquelles il n'y aura pas de re-baptême) et Églises hérétiques (où cela s'impose). La position de Cyprien du re-baptême, soutenue alors en Orient par Clément d'Alexandrie et Firmilien de Césarée, reste celle de certains orthodoxes stricts et les coptes d'Égypte. On n'oubliera pas qu'une ligne de faille culturelle était déjà en train d'apparaître entre l'Orient et l'Occident précisément dans cette Église d'Afrique du Nord à laquelle appartient Cyprien : elle se manifeste dans le choix du mot « *sacramentum* » (chez Tertullien, début 3^{ème} s.) plutôt que « *mysterium* » pour parler des rites ecclésiaux (dont le baptême). Cf. Henri BOURGEOIS, « Le témoignage de l'Église ancienne : une économie sacramentelle » pp. 19-53, dans Henri BOURGEOIS, Bernard SESBOÛE et Paul TIHON, *Les signes du salut*, Paris, Desclée, Collection Histoire des Dogmes tome III, 1995, 661 p.

cas, évidemment, il s'agit de choisir entre le Christ et l'Église, mais simplement de reconnaître que le Christ est plus grand que l'Église. Augustin exprimera ceci avec son sens de la formule : « *Que ce soit Pierre qui baptise, c'est lui [le Christ] qui baptise ; que ce soit Paul qui baptise, c'est lui qui baptise ; que ce soit Judas qui baptise, c'est lui qui baptise.* »² Cette décision à l'heure des premières grandes déchirures ecclésiales peut être considérée comme une des sources théologiques essentielles pour la participation de l'Église Catholique Romaine au rapprochement œcuménique contemporain.

2. L'échelonnement des sacrements de l'initiation.

La plus grande transformation qui a affecté la pratique baptismale a été liée au passage d'une Église minoritaire, parfois clandestine et pourchassée à une Église reconnue, puis majoritaire, puis religion officielle, ce qui a changé profondément son fonctionnement et peut-être ses repères.

D'une initiation pensée pour des adultes à un baptême de chrétienté

Sans entrer dans les détails, relevons que pour le baptême, on est passé progressivement d'une célébration à une autre. Dans les premiers siècles, une grande assemblée réunissait toute la communauté ecclésiale pour célébrer les baptêmes en commençant par les enfants, suivis de l'immense majorité adulte, hommes puis femmes³ pendant la nuit de Pâques ; ces baptêmes faisaient l'objet d'une longue préparation catéchétique des candidats au baptême, ce qui est à l'origine de nos temps de carême, car la communauté a été assez vite associée à cette préparation de Pâques. Plus tard à l'époque médiévale, des célébrations multiples où le baptême est effectué aussitôt que possible après la naissance (« *quam primum* »)⁴ avec seulement les parents : il n'y a donc plus de préparation, la société toute entière apportant la matière d'une culture religieuse chrétienne, mais le baptême joue le rôle d'une officialisation d'appartenance tant sociale que religieuse.

Bien entendu, cela a retenti sur le rite lui-même. Aux origines, dans la nuit de Pâques, de nombreuses lectures introduisaient la démarche de proclamation de la foi devant toute la communauté suivie de l'immersion baptismale. Plus tard au Moyen-Âge, dans les célébrations familiales de l'église paroissiale, où se pratique l'effusion à la place de l'immersion, la liturgie de la Parole a disparu, mais on a gardé les exorcismes du temps de carême, tous rassemblés au début de la célébration... C'est au moins ce dont le rituel de 1615 – qui sera utilisé jusqu'à Vatican II – donne témoignage.

L'initiation étalée dans le temps.

Aux origines, et c'est encore le cas dans les Églises d'Orient (qu'elles soient rattachées ou non à Constantinople, Moscou ou Rome), les sacrements de l'initiation (baptême – chrismation – eucharistie) sont reçus dans une même célébration : le baptême est immédiatement suivi de la chrismation, puis de l'accueil à l'eucharistie. Cette proximité des trois sacrements de l'initiation trouvera sa traduction architecturale dans les ensembles bâtis avec des baptistères à côté des cathédrales. En Occident, par suite de la généralisation du baptême des enfants et du risque

² Cf. AUGUSTIN, *Traité sur l'Évangile de Jean*, VI, 5 – 8. C.Chr.SL 36, 56-57.

³ Dans cet ordre, selon Hippolyte de Rome dans *La Tradition Apostolique* vers 215.

⁴ Souvent donc en l'absence de la mère.

d'enfermement de la célébration dans la sphère familiale, la chrismation – confirmation devient réservée à l'évêque (ou son délégué), donc plus rare et à un âge plus tardif. De ce fait, la confirmation devient un événement liturgique unique, comme le baptême, mais paradoxalement moins inscrit dans la mémoire du jeune enfant comme de sa famille et ce sacrement apparaîtra peu à peu mineur entre les deux « grands » sacrements du baptême et de l'eucharistie. Au point que le pape Pie X, le 8 août 1910, par le décret « *Quam singulari* » encourage la communion des petits enfants, inversant ainsi l'ordre logique des sacrements de l'initiation. Si l'initiation ainsi déployée pouvait avoir une vertu pédagogique accompagnant le temps d'une croissance spirituelle, il reste que sa logique profonde a échappé même au ministre chargé de l'unité de toute l'Église...

3. La définition du septénaire

Un autre point d'importance dans la théologie du baptême s'avère être tout le travail théologique puis magistériel d'élaboration du septénaire sacramentel.

Une définition d'origine médiévale

Cet effort conceptuel – qui vise à essayer de cerner ce qui est sacrement (« *acte de Dieu signifiant* » ou comme le dit St Augustin « *une Parole qui se visibilise* ») part de la conviction que Dieu ne cesse de nous donner des signes et qu'en même temps on ne peut pas sans danger tout prendre pour signe de Dieu, même en se référant à l'Écriture. Bien évidemment, les listes de sacrements qui se constituent à partir du début du 12^{ème} s. commencent par le baptême, dont personne alors ne discute qu'il est la porte d'entrée des sacrements. Mais ce lent chemin (pas encore fini) vers la définition des sacrements donnera lieu à un septénaire sacramentel destiné à distinguer entre les « *sacrements de la loi ancienne* » (exemple : la circoncision) et les « *sacramentaux* » gestes nourris de la foi chrétienne mais dont on ne peut dire qu'ils sont fondés dans le Christ (exemple : le pèlerinage). Le septénaire témoigne d'une société de chrétienté, dans laquelle, dans le même temps où se définit un cœur religieux pour la société, la participation de l'Église au contrôle social marque son influence. Dans ce contexte, le baptême est de fait relativisé par rapport à l'eucharistie qui devient le sacrement par excellence : concrètement le rassemblement social premier devient la messe du dimanche. L'inscription de l'obligation de participer à la messe chaque dimanche dans les « *commandements de l'Église* » au 15^{ème} s. vient couronner ce travail de contrôle social.

Une définition réaffirmée après les critiques issues de la Réforme protestante.

Cet idéal social va être battu en brèche par les divisions de la chrétienté, qui ont commencé avant la Réforme protestante. Ce que celle-ci va développer, à partir de la redécouverte humaniste de la Bible, c'est une définition du sacrement fondée sur l'énonciation explicite par l'Écriture, mettant en cause le fonctionnement du discernement ecclésial sur l'agir de Dieu⁵. Cela fait que – au-delà de certaines hésitations sur la pénitence (Luther) ou sur l'ordre (Calvin) – seuls le baptême et l'eucharistie sont considérés comme sacrements dans les Églises issues de la Réforme. L'Église anglicane parlera de deux sacrements et cinq gestes sacramentels. Certains

⁵ Cette question du discernement ecclésial et de sa légitimité reste, à mon avis, la plus grande question que nous ayons à gérer dans nos partages théologiques œcuméniques.

réformateurs radicaux refuseront le terme non-biblique de « *sacraments* », mais parleront d'« *ordonnances* ». Et surtout dans une perspective moderne où l'État est appelé à ne pas interférer avec l'acte de foi personnel, les anabaptistes vont rejeter le baptême des enfants.

Dans sa session de février-mars 1547, le Concile de Trente va aborder les sacrements en général puis le baptême et la confirmation. Il va réaffirmer avec force contre la Réforme le septénaire sacramentel tout en précisant que tous les sacrements n'ont pas une égale dignité⁶. Sur le baptême, il va condamner ceux qui refusent le baptême des enfants⁷. Il va aussi redire la validité du baptême « *même donné par des hérétiques au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, avec l'intention de faire ce que fait l'Église* »⁸ et rappeler qu'on ne peut réitérer le baptême même « *pour celui qui a renié la foi du Christ parmi les infidèles, lorsqu'il s'est converti et a fait pénitence* »⁹

Quant à la confirmation, le Concile de Trente n'en dit rien sur le fond et la signification, manifestant ainsi la déshérence concrète où est tombé ce sacrement¹⁰.

4. La réévaluation de Vatican II.

Avec Vatican II (1962-1965), la prise de conscience de la sécularisation est commencée, même si le mot n'est pas encore prononcé. Il le sera peu après. L'effort principal de ce Concile portera sur la réalité même de l'Église définie comme « *étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain.* »¹¹ Cet élargissement de la notion de sacrement hors de tout juridisme à l'ensemble de la vie ecclésiale est signifiant d'une approche nouvelle aussi de la vie sacramentelle qui a été réorganisée dans le texte du Concile sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium* (1963), écrit avant même les textes sur l'Église (1964 et 1965).

Concernant le baptême, cette constitution *Sacrosanctum Concilium* va être à l'origine de deux axes principaux de modification :

*La réactivation du catéchuménat*¹² :

Tout un effort existait déjà autour du catéchuménat qui, grâce au Concile, a pu se déployer largement depuis : ces dernières années, c'est par milliers que des adultes sont accueillis, instruits, préparés au baptême donnant dans maintes paroisses une tonalité renouvelée aux veillées pascales. De cette pratique du catéchuménat, des questions émergent qui touchent à l'ensemble de la pastorale, par exemple, celles qui touchent au statut des personnes qui demandent à être baptisées alors que leur statut matrimonial est mis en cause par le Code de Droit Canonique. Les synodes sur la famille de 2014-2015 et l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* (2016) du pape François ont essayé de faire avancer cette question souvent douloureuse,

⁶ Dz. Canons 1601 et 1603.

⁷ Dz. Canons 1625 à 1627.

⁸ Dz. Canon 1617.

⁹ Dz. Canon 1624.

¹⁰ Un historien de renom écrit à ce sujet : « *Les trois canons sur la confirmation sont remarquables de vacuité.* » CF. John W. O'MALLEY, *Le Concile de Trente. Ce qui s'est vraiment passé.* Bruxelles, Editions Lessius, 2013, p. 151.

¹¹ *Lumen Gentium* § 1.

¹² *Sacrosanctum Concilium* § 64-65.

mais des prêtres et des communautés catholiques n'ont pas encore saisi les aspects spirituels, culturels et missionnaires en jeu.

Les modifications liturgiques¹³ :

Par ailleurs, *Sacrosanctum Concilium* a demandé une révision concernant le rituel du baptême qui va aboutir à deux effets principaux :

- L'ancien rituel du baptême de 1615 est remplacé par trois rituels :
 - un rituel rénové pour le « **baptême des petits enfants** » (1969) où « *le rôle des parents et des parrains, ainsi que leurs devoirs, seront mieux mis en évidence dans le rite lui-même* »¹⁴, mais aussi où la liturgie de la Parole est restaurée et mise en valeur. Sur le plan pastoral, le lien avec la communauté est de plus en plus mis en valeur.
 - un rituel inédit a été élaboré pour le « **baptême des enfants en âge scolaire** » (1977) qui procède par étapes¹⁵.
 - un rituel enfin de « **l'initiation chrétienne des adultes** » (1972, puis 1996) qui est pensé pour accompagner un cheminement catéchuménal qui dure généralement de deux à trois ans. Le temps de carême des communautés (paroissiales ou non) est scandé par les dernières étapes de ce cheminement pour que toute la communauté soit associée pour le baptême pendant la veillée pascale. Dans cette célébration, juste après le baptême, la confirmation (ou chrismation) est reçue par le(s) catéchumène(s). La participation à l'eucharistie suit logiquement. Ce nouveau rituel vise à remettre en valeur l'ordre initial de l'initiation.
- Par ailleurs, très significatif de la réflexion de Vatican II sur l'Église est le changement effectué dans les paroles de l'onction baptismale prononcées juste après le geste de l'eau : « *Le Dieu tout-puissant, Père de Jésus le Christ, notre Seigneur vous a fait renaître de l'eau et de l'Esprit Saint et vous a donné le pardon de tous vos péchés. Vous faites partie de son peuple. Il vous marque de l'huile du salut afin que vous demeuriez **membre du Christ prêtre, prophète et roi** pour la vie éternelle. - Amen.* »¹⁶ Ainsi est soulignée la dignité baptismale de chaque membre de l'Église, chaque fidèle partageant dans le baptême le sacerdoce commun.

Chaque rituel est précédé d'un note doctrinale intitulée « *Dignité du baptême* » (1/ *Sacrement de la foi*, 2/ *Entrée dans l'Église universelle*, 3/ *Naissance à la vie de Dieu*, 4/ *Participation à la mort et à la résurrection du Christ*) qui donne le meilleur aperçu de la compréhension catholique du baptême¹⁷.

¹³ *Sacrosanctum Concilium* § 66-69.

¹⁴ *Sacrosanctum Concilium* § 67.

¹⁵ M. Emmanuel Macron a bénéficié de ce rituel lors de sa scolarité !

¹⁶ RR 263. Dans le rituel antérieur, la formule (en latin) donnait : « *Que Le Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui vous a fait renaître de l'eau et de l'Esprit Saint et qui vous a accordé le pardon de tous vos péchés, vous oignes lui-même avec le Chrême du salut dans le Christ Jésus notre Seigneur pour la vie éternelle. - Amen.* »

¹⁷ *Rituel du baptême des petits enfants*, pp.10-11 ; *Rituel du baptême des enfants en âge scolaire*, pp.5-6 ; *Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, pp.12-13.

B. L'Église catholique romaine dialogue sur le baptême

Depuis Vatican II, l'Église Catholique Romaine s'est très officiellement engagée dans le mouvement œcuménique de diverses manières. Parmi celles-ci, les dialogues théologiques, qu'ils soient menés avec l'ensemble des confessions chrétiennes en lien avec le Conseil Œcuménique des Églises ou qu'ils soient vécus avec telle ou telle confession, ont été des lieux importants d'approfondissement de la théologie du baptême. Commençons par les dialogues bilatéraux : ils reviennent sur les questions pointées précédemment.¹⁸

1. Le baptême dans les dialogues œcuméniques bilatéraux

Le dialogue des catholiques avec les orthodoxes

Pendant plusieurs années, après le Concile, le dialogue entre catholiques et orthodoxes s'est tenu sur un registre de lente transformation des relations et des regards. Le dialogue théologique international sera inauguré à Rhodes en 1980 et deux ans plus tard sera conclu un premier accord théologique¹⁹. Celui qui nous intéresse particulièrement sera signé à Bari en 1987 après de nombreuses réunions avec le titre « *Foi, Sacrements et Unité de l'Église* ». Le document est structuré en deux grandes parties. La première partie s'intitule « *Foi et communion dans les sacrements* ». La réflexion se déploie en plusieurs points : 1/ « *La foi véritable est don divin et réponse libre de l'homme* » - 2/ « *L'expression liturgique de la foi* » - 3/ « *Le Saint-Esprit et les sacrements* » - 4/ « *La foi formulée et célébrée dans les sacrements: les symboles de foi* » - 5/ « *Les conditions de la communion de foi* » - 6/ « *La vraie foi et la communion dans les sacrements* » - 7/ « *L'unité de l'Église dans la foi et les sacrements* ».

Ces titres suffisent à nous faire saisir comment cette longue réflexion sur la sacramentalité en général et son rapport avec la foi est donnée comme préalable à la réflexion qui va suivre et qui s'intitule : « *Les sacrements de l'initiation chrétienne : leur relation à l'unité de l'Église* ». Cela nous permet d'emblée de comprendre que le baptême, dans le cadre de ce dialogue, même s'il est considéré comme un sacrement en lui-même, ne peut être abordé indépendamment de la chrismation-confirmatio et de l'eucharistie. Il fait partie de « l'initiation chrétienne » : « *L'initiation chrétienne est un tout dans lequel la chrismation est la perfection du baptême et l'eucharistie l'achèvement des deux.* »²⁰. L'administration de ces trois sacrements au cours d'une même célébration liturgique « *demeure l'idéal pour les deux Églises* »²¹ car cela permet de souligner « *l'unité fondamentale, dans le Saint-Esprit, de tout le processus de l'initiation chrétienne* »²².

Pour finir, le texte indique des points de différenciation²³ :

- Baptême par immersion (orthodoxe) ou par infusion (catholique, le plus souvent)
- Baptême donné par les diacres chez les catholiques.

¹⁸ Le meilleur serait évidemment de les citer dans leur intégralité, mais la place et le temps nous manquent...

¹⁹ COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE DE DIALOGUE THEOLOGIQUE ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET L'ÉGLISE ORTHODOXE « Le mystère de l'Église et de l'Eucharistie à la lumière du mystère de la Sainte Trinité » Munich, juillet 1982.

²⁰ Bari, § 37.

²¹ Bari, § 46.

²² Bari, § 47.

²³ Bari, § 50-53.

- L'accueil à l'eucharistie de baptisés non confirmés chez les catholiques surtout depuis Pie X.

Le dialogue des catholiques avec les baptistes

Le dialogue du Comité Mixte Baptiste-Catholique en France a commencé peu après le dialogue international entre catholiques et orthodoxes, en 1981²⁴. Pour son premier texte – bref – publié (en 1998), le Comité Mixte a choisi d'aborder le baptême « *lieu privilégié et symbolique de nos différences* »²⁵ en mettant d'abord en valeur sept points qu'ils s'accordent à « *dire ensemble* ».

Suivent trois questions sur lesquels un accord n'a pas semblé possible : 1/ « *La question de l'efficacité du baptême* ». Les catholiques insistent sur la réalité de l'action de Dieu à travers le sacrement, même si l'absence de réponse du baptisé rend le baptême « *incomplet et sans force* ». Pour les baptistes, c'est la réponse de foi à la Parole qui fait l'homme nouveau et cela se célèbre dans le baptême²⁶. 2/ « *Le baptême des petits enfants* ». Logiquement, pour les baptistes, si le baptême fait suite à une réponse croyante, les baptisés ne peuvent être que des personnes capables de donner cette réponse. Pour les catholiques, le baptême « *manifeste une compréhension communautaire de la foi* » et « *souligne la priorité de l'appel de Dieu par rapport à la foi de l'homme* »²⁷ 3/ « *La reconnaissance du baptême* ». La validité du baptême d'eau accompagné de la formule trinitaire ne fait pas problème, mais j'ai le sentiment que cela intéresse moins les baptistes que la reconnaissance d'une même foi.

Le texte ne se donne pas comme fini, puisqu'il liste encore cinq questions à approfondir en rapport avec le baptême...

Le dialogue des catholiques avec les réformés

Le dialogue en France entre Réformés et Catholiques, commencé en 1968, n'a abordé que de façon marginale le thème dans une brève « *Déclaration commune sur le baptême* » (1973)²⁸. Le baptême y semble désigné dans l'introduction comme « *ce qui est à la source de notre condition commune de chrétiens* ». Suit un exposé doctrinal qui déploie d'abord l'origine historique du baptême en Jésus-Christ, puis décline une profession de foi trinitaire sur la source proprement théologique du baptême. Cet exposé poursuit en abordant la dimension ecclésiologique et en réaffirmant que « *le baptême est le lien sacramentel d'unité et le fondement de la communion entre tous les chrétiens* » et donc un appel « *à avancer vers une communion plus profonde* ».

Après l'exposé doctrinal, sont proposées des « *Réflexions pastorales* » qui insistent sur l'aspect universel de l'offre baptismale et donc sur le baptême des petits enfants, précisant que les Églises ont le devoir de « *refuser le baptême quand elles ont la certitude que l'éducation ultérieure de l'enfant dans la foi ne sera pas assurée.* » Elles encouragent une célébration avec la communauté ecclésiale. La conclusion se fait sur la reconnaissance mutuelle des baptêmes.

²⁴ Il existe un dialogue international entre baptistes et catholiques, commencé plus tard et qui n'a pas, à ma connaissance, encore abordé comme telle la question du baptême.

²⁵ Cf. La préface de Mgr Christian Kratz et du pasteur Louis Schweitzer, p. 7 dans Comité Mixte Baptiste-Catholique en France, *Du baptême à l'Église. Accords et divergences actuels*, Paris, Cerf, 2007, 72 p.

²⁶ Ceci n'est qu'un résumé : rien ne vaut la lecture intégrale du texte ! cf. Op. cit. pp.13-15.

²⁷ Id. § 14, p.16.

²⁸ Disponible dans André Birmelé et Jacques Terme, CD Rom « *Accords et Dialogues Œcuméniques* » Lyon, Editions Olivetan (2007). Là encore, rien ne vaut la lecture intégrale du texte !

Ces dialogues bilatéraux, réalisés par des équipes différentes de théologiens, dans des conditions institutionnelles et linguistiques diverses, font apparaître une certaine malléabilité de la « doctrine catholique ». C'est pourquoi le travail réalisé dans le cadre d'un dialogue multilatéral peut nous aider à préciser l'approche catholique.

2. Le texte de Lima et la réponse catholique romaine

Le texte de Lima a été publié en 1982 par Foi et Constitution, organe du Conseil Œcuménique des Églises sous le titre « *Baptême / Eucharistie / Ministère. Convergence de la foi* » (BEM) ²⁹. Le titre dit bien le contenu et le sous-titre la perspective. Ce texte³⁰ élaboré par des représentants des différentes Églises qui participent à Foi et Constitution, dont l'Église catholique romaine, a été envoyé à toutes les Églises pour qu'elles puissent l'examiner et donner leurs réactions. Ces réponses ont été collectées et éditées par le Conseil Œcuménique des Églises. Pour mieux comprendre la manière dont l'Église catholique se situe devant le baptême, il convient de s'appuyer sur la réponse catholique au BEM en 1987³¹.

Des remarques sur l'ensemble du document disent d'emblée les points sur lesquels se concentrent les réticences : les « *notions de sacrement (et sacramentalité), nature exacte de la Tradition apostolique et question de l'autorité ayant le pouvoir ultime de décision dans l'Église* ». Ces points sont repris dans une longue introduction avec l'idée de servir un processus prometteur.

L'appréciation globale sur la partie du BEM concernant le baptême est de tonalité très positive : « *Nous trouvons que le texte sur le baptême est fondé sur la foi apostolique reçue et confessée par l'Église catholique. Il tire du Nouveau Testament, d'une manière équilibrée, une bonne partie de l'enseignement sur le baptême, il donne une place importante au témoignage de l'Église primitive...* » Suivent une liste de sujets où « *la foi de l'Église est bien exprimée* » par le document. Nous en resterons aux remarques qui manifestent des divergences spécifiques concernant le baptême.

Sur la signification du baptême, selon l'Église catholique romaine, le texte « *attire l'attention sur la contradiction entre un unique baptême et des communautés chrétiennes divisées et il appelle les communautés à surmonter leurs divisions et à manifester visiblement leur communion baptismale* ». On retrouve là ce souci du lien du baptême avec l'ensemble de l'initiation. Les relecteurs catholiques observent aussi que la théologie du salut n'est pas vraiment explicitée, pas plus que celle de l'Église³² et que « *l'usage du terme 'péché originel'* » a été évité. Ils estiment également que le développement d'« *une théologie du caractère baptismal* » dans la lignée d'Augustin serait bénéfique pour tout l'exposé doctrinal. À la « *riche doctrine de la grâce* » baptismale, il manque une dimension ecclésiologique.

Au moment d'aborder la pratique du baptême, la réponse catholique regrette que la question du baptême des enfants ne soit pas envisagée d'un point de vue plus théologique et doctrinal ; elle met ainsi en cause l'expression « *baptême des croyants* » utilisée au § 111 du BEM pour

²⁹ Aisément trouvable sur Internet.

³⁰ Qui comprend deux niveaux de texte : le texte lui-même et les commentaires.

³¹ On trouvera cette réponse de l'Église catholique dans *Documentation Catholique* du 17 janvier 1988 N°1954, pp.102-119.

³² Ce thème va être abordé dans les trois documents ultérieurs de Foi et Constitution : « *Nature et But de l'Église* » (1998), « *La nature et la mission de l'Église* » (2005) et « *L'Église : vers une vision commune* » (2013).

distinguer du pédo-baptême. D'un point de vue plus pastoral, les relecteurs catholiques soulignent comment un souci commun de l'introduction des enfants dans l'univers de la foi pourrait aider au rapprochement œcuménique. Ils reviennent aussi avec force sur la spécificité du sacrement de la confirmation qui oblige à préciser nos manières de penser l'Esprit Saint et l'Église. Et ils appuient les propos d'un commentaire³³ sur le lien avec l'eucharistie, propos qu'ils auraient aimé voir inscrits dans le texte même.

Pour ce qui est de la célébration même du baptême, la réponse catholique reconnaît que « *ce qui est dit dans cette section du texte [...] est riche liturgiquement et comprend tous les éléments classiques en rapport avec cette célébration.* » et réaffirme « *que nous considérons l'usage de l'eau comme essentiel pour le baptême* ». Cette relecture se conclue sur le fait que « *nous pouvons être d'accord sur un bon nombre de points* », laissant entendre que les deux chapitres suivants, « eucharistie » et « ministère » risquent d'être moins consensuels.

Conclusion

On remarquera que le consensus dans les échanges de l'Église catholique romaine avec les autres confessions chrétiennes sur le baptême est assez large. On notera aussi que, plusieurs décennies après les textes que nous avons parcourus, les questions où l'approche catholique marque le plus sa distance avec ses interlocuteurs sont aussi des questions qui restent très actuelles dans les échanges théologiques internes au catholicisme, mais sur un fond de théologie sacramentaire qui a été profondément renouvelé.

Pierre Lathuilière
29 janvier 2022

³³ BEM, Commentaire c du § 114.